

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2025**

Date de la convocation : 27 JANVIER 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un janvier à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de FRESSIES sous la Présidence de Madame Marie-Danièle CHEVALIER, Maire
Effectif légal : 15	Etaient présents : CHEVALIER Marie-Danièle, HORNAIN Edith, BOUCHÉ Marc, BOUGENIERE Karine, MASSELOT Raynald, DELAIN Cédric, DUHAMEL Séverine, JACQUEMIN Martine, LESCOAN Boris.
Effectif en exercice : 12	Etaient absents excusés : CHASTAIN Sandy, LECLERCQ Alexia
Effectif votant : 10	A donné pouvoir : BOURGEOIS Pascal à JACQUEMIN Martine
Dont procuration : 1	Quorum : oui
	Secrétaire de séance : HORNAIN Edith.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de FRESSIES s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise,
- Cartes d'actions qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communale de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Madame le Maire.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Edith HORNAIN propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent vu l'accroissement temporaire d'activités au sein des services techniques municipaux à raison de 23.25 heures hebdomadaires.

Suivent les observations ci-dessous énumérées :

Monsieur BOUCHÉ : *ne pourrait-on pas faire appel à une entreprise pour les tontes ?*

Monsieur LESCOAN : *est-il envisageable que ce contrat soit renouvelé ?*

Madame le Maire pense qu'il n'y a pas suffisamment de travail notamment durant la période hivernale pour deux agents.

Monsieur LESCOAN : *il faut aussi noter qu'un poste à temps partiel n'est pas forcément intéressant pour un agent.*

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} mars 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23.25 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 8 mois allant du 1^{er} mars 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans le domaine de l'entretien des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION DE CHANGEMENT DE FENÊTRES ET PORTES A L'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION.

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux.

Madame Edith HORNAIN rappelle au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de faire procéder au changement de fenêtres et de portes à l'école compte tenu de leur vétusté.

Elle soumet aux Conseillers Municipaux le programme détaillé des travaux en vue de l'octroi des subventions susceptibles d'être allouées à la Commune.

Le coût estimé s'élève à 18 817.14 € HT soit 22 580.56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme des travaux

Autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès des services de l'État, du Département et la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN PANNEAU AVEC IMPRESSION DU REGLEMENT POUR L'AIRE D'ACTIVITES MULTIGENERATIONNELLE

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux. Madame Edith HORNAIN rappelle que par délibération n°72/2024 du 15/11/2024, il avait été décidé de solliciter des devis pour la fourniture d'un panneau sur lequel le règlement de l'aire d'accueil multigénérationnelle serait imprimé au lieu d'une simple vitrine d'affichage.

Elle soumet donc les devis reçus :

PANO SIGN'SERVICES : 151.00 € HT soit 181.20 € TTC
DIRECT SIGNALETIQUE : 353.60 € HT soit 424.32 € TTC

Les membres du Conseil municipal retiennent l'offre de PANO SIGN'SERVICES pour un coût de 151.00 € HT soit 181.20 € TTC.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION DE FOURNITURE ET POSE DE CIMASE A LA SALLE DES FETES

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux.

Madame Edith HORNAIN informe le Conseil Municipal du dégât des eaux constaté à la salle des fêtes pendant les travaux de réfection de la couverture. Une déclaration a été faite à l'assurance. L'entreprise LEFEBVRE est donc venue sur place pour faire un devis de réfection de la peinture ; devis qui a été accepté par l'assurance.

Monsieur LESCAN demande de s'assurer que le placo n'a pas été endommagé.

Par la même occasion, Madame Edith HORNAIN a demandé à Monsieur LEFEBVRE un devis pour la pose de cimaise afin de protéger les murs lors de la manutention de tables.

Le montant de la fourniture et pose de ces matériaux s'élève à 1 237.50 € HT soit 1 485.00 € TTC.

Les membres du Conseil municipal approuvent les travaux et valident le devis de l'entreprise LEFEBVRE pour un coût de 1 237.50 € HT soit 1 485.00 € TTC.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur Sandy CHASTAIN arrive à 19h27

Effectif légal : 15

Effectif en exercice : 12

Effectif votant : 11

Dont procuration : 1

PROPOSITION DE MISE EN PEINTURE DE LA CLOTURE EN CROISILLONS DE L'ECOLE

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux.

Madame Edith HORNAIN propose à l'assemblée de faire procéder à la mise en peinture de la clôture en croisillons de l'école.

Elle soumet le devis de l'entreprise LEFEBVRE.

Le montant du nettoyage et de la mise en peinture s'élève à 1 925.00 € HT soit 2 310.00 € TTC (les 2 portails sont compris).

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident de solliciter un devis pour que soient mis en peinture les deux côtés de la clôture (avec 2 couleurs différentes en accord avec l'aire d'activités multigénérationnelle).

Monsieur CHASTAIN demande que plusieurs devis soient présentés.

Le dossier sera donc revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Résultat du vote : Unanimité

PROPOSITION DE FOURNITURE ET POSE D'ENDUIT SUR LE LOCAL DE STOCKAGE SIS RUE DE L'EGLISE

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux.

Madame Edith HORNAIN rappelle qu'il convient de poser un enduit sur le local de stockage construit récemment.

Elle soumet les devis reçus :

STYL'FACADE : 5 376.00 € HT soit 6 451.20 € TTC.

Mickaël DARQUE : 8 775.00 € HT soit 10 530.00 € TTC.

Les membres du Conseil municipal approuvent les travaux et valident le devis de l'entreprise STYL'FACADE pour un coût de 5 376.00 € HT soit 6 451.20 € TTC.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Madame le Maire donne la parole à Madame Edith HORNAIN, adjointe en charge des travaux.

Madame Edith HORNAIN informe l'assemblée que le nettoyeur haute pression de la commune ne fonctionne plus.

Elle propose d'en acquérir un nouveau et soumet les devis reçus :

CHAMPS ET JARDINS : 290.83 € HT soit 349.00 € TTC (modèle V180 3000W)

PATOUX MOTOCULTURE : 704.88 € HT soit 845.86 € TTC (modèle RE 170 PLUS)

Monsieur LESCAN insiste sur le fait qu'il s'agit de matériel électrique.

Messieurs MASSELOT et LESCAN : le matériel proposé par CHAMPS ET JARDINS est-il à destination des professionnels ?

Considérant la qualité du matériel proposé, les membres du Conseil municipal retiennent le devis de l'entreprise PATOUX MOTOCULTURE pour un coût de 704.88 € HT soit 845.86 € TTC - (modèle V180 3000W)

Résultat du vote : 8 voix pour, 2 voix contre (Mesdames HORNAIN et BOUGENIERE optant pour le devis de CHAMPS ET JARDINS) et 1 abstention (CHASTAIN Sandy)

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION DE REVALORISATION DE 3 CADRANS PAR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN DISPOSITIF D'ECLAIRAGE PAR LED A TRES BASSE CONSOMMATION A L'EGLISE

Madame LECLERCQ Alexia arrive à 19H55.

Effectif légal : 15

Effectif en exercice : 12

Effectif votant : 12

Dont procuration : 1

Madame le Maire informe l'assemblée que des administrés l'ont interrogée sur la possibilité d'uniformiser les cadrans de l'Église. En effet, en 2019, un cadran sur quatre a été changé.

Elle soumet le devis de l'entreprise LEPERS ET FRERES d'un montant de 7 340.00 € HT soit 8 808.00 € TTC.

Plusieurs conseillers municipaux pensent que ce type de cadran n'est pas adapté à l'architecture de l'église.

Madame BOUGENIERE fait remarquer que l'heure est plus lisible sur les anciens cadrans.

Monsieur CHASTAIN : *ne peut-on pas inverser les cadrans c'est-à-dire que celui changé en 2019 soit posé face arrière du clocher ?*

Considérant le coût,
Considérant que les cadrans proposés ne respectent pas le style architectural du bâtiment,
les membres du Conseil Municipal n'approuvent pas les travaux et décident de ne pas donner suite.

Résultat du vote :

9 voix contre les travaux proposés (CHEVALIER Marie-Danièle, BOUCHÉ Marc, BOUGENIERE Karine, MASSELOT Raynald, CHASTAIN Sandy, DELAIN Cédric, DUHAMEL Séverine, LECLERCQ Alexia, LESCOAN Boris),

3 abstentions : HORNAIN Édith, JACQUEMIN Martine et BOURGEOIS Pascal (par procuration)

PROPOSITION COMMERCIALE DE LA SOCIETE SOCOTEC CONCERNANT LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE

Madame le Maire donne lecture de la proposition commerciale de SOCOTEC concernant les contrôles réglementaires à assurer dans les bâtiments communaux repris dans la désignation des missions annexée.

Les membres du Conseil municipal valident la proposition commerciale de SOCOTEC.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION D'ORGANISATION DE CONCOURS ET PECHE ET D'ENDUROS CARPE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Raynald MASSELOT, adjoint en charge des marais.

Monsieur Raynald MASSELOT, adjoint en charge des marais soumet la demande de la société de chasse de FRESSIES et de l'association Féchinoise de pêche à savoir l'autorisation d'organiser un concours de pêche au blanc les 29 mai 2025, 26 juillet 2025 et 30 août 2025 ainsi que deux enduros à la carpe du 25 au 27 avril 2025 et du 26 au 28 septembre 2025 au Marais du Bac.

Monsieur Raynald MASSELOT rappelle que la pêche de nuit est interdite et qu'une dérogation a été demandée aux services de l'Etat.

Il rappelle que toutes les précautions sont prises afin de respecter la faune et la flore.

Les membres du conseil municipal répondent favorablement à ces demandes.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION ENERGYM

Conformément à la législation Madame Edith HORNAIN quitte la salle et ne participe ni aux débats ni à la délibération.

Monsieur Marc BOUCHÉ est désigné secrétaire de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Effectif légal : 15

Effectif en exercice : 12

Effectif votant : 11

Dont procuration : 1

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Christine COLLET, Présidente de l'association de gymnastique ENERGYM dont le siège est à ABANCOURT et par lequel elle sollicite le prêt de la salle des fêtes pour organiser des cours de gymnastique le jeudi matin pendant 1 heure. Elle précise que 7 personnes de FRESSIES sont adhérentes de cette association.

Après en avoir débattu,

Vu l'intérêt que peut représenter la dispense de cours de gymnastique sur la commune,

Les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à mettre à disposition de l'association ENERGYM la salle des fêtes le jeudi matin pendant 1 heure pour l'année 2025.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire pour ce point de l'ordre du jour,

Marc BOUCHÉ

Effectif légal : 15

Effectif en exercice : 12

Effectif votant : 12

Dont procuration : 1

DEMANDE D'EMPLACEMENTS FORAINS

Madame le Maire donne la parole à Madame Karine BOUGENIERE, adjointe déléguée aux fêtes.

Madame BOUGENIERE fait part à l'assemblée de la demande d'emplacement forain reçue pour la fête communale du 1^{er} au 4 août 2025 de :

- Monsieur Max KIEDYK pour un manège enfantin et un punchingball.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent un emplacement à Monsieur Max KIEDYK pour un manège type enfantin

Une subvention de 350.00 € lui sera octroyée ; elle comprend la fourniture de 100 tickets qui seront offerts aux enfants âgés de 2 à 5 ans.

De Monsieur Pascal RORIVE pour un jeu d'autos tamponneuses, une remorque de pinces 9 m et un coup de poing.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent un

emplacement à Monsieur Pascal RORIVE pour installer un jeu d'autos tamponneuses, une remorque de pinces 9 m et un coup de poing lors de la fête communale du 1^{er} au 4 août 2025.

Une subvention de 500 € lui sera octroyée ; elle comprend la fourniture de 120 tickets qui seront offerts aux enfants âgés de 6 à 14 ans.

- De Madame LENOIR Françoise qui sollicite un emplacement pour installer une pêche aux canards, une confiserie-jouets, une barbe à papa et un coup de poing.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent un emplacement à Madame Françoise LENOIR pour installer les éléments précités lors de la fête communale du 1^{er} au 4 août 2025.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

Madame Karine BOUGENIERE demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à des idées d'animation pour l'inauguration de la fête communale d'août 2025.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- ✓ L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Eau Potable et Industrielle* » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN
- ✓ L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »
- ✓ L'arrêté interdépartemental du 29 décembre 2023 portant modification de périmètre du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2019 par laquelle le SIDEN-SIAN a confié à sa Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

- 1/ « *Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts* »,
- 2/ « *La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part* ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 décembre 2024 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2025 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTOS DU CŒUR

Madame le Maire présente la demande d'aide financière formulée par les membres du Bureau des Restos du Cœur.

Les membres du conseil municipal décident d'octroyer une aide de 150.00 € aux Restaurants du Cœur du HAINAUT CAMBRESIS.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

PROPOSITION D'ORGANISATION D'ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES

Madame le Maire donne la parole à Madame Karine BOUGENIERE, adjointe déléguée aux fêtes.

Madame BOUGENIERE fait part à l'assemblée propose l'organisation d'accueils de loisirs durant les vacances d'avril, juillet et de la Toussaint

Vu les propositions tarifaires de l'IFAC suivantes :

pour les petites vacances soit 5 jours de fonctionnement

- sur une base de **20 enfants** pour un montant de 4 529.00 € desquels seront déduits la participation des familles ; la PS ALSH que la commune percevra de la CAF est estimée à 465.00 €.
- sur une base de **30 enfants** pour un montant de 5 868.50 € desquels seront déduits la participation des familles ; la PS ALSH que la commune percevra de la CAF est estimée à 697.50 €.

Pour les vacances d'été 2025 : soit 14 jours de fonctionnement

- sur une base de **20 enfants** pour un montant de 12 777.00 € desquels seront déduits la participation des familles ; la PS ALSH que la commune percevra de la CAF est estimée à 1 395.00 €
- sur une base de **30 enfants** pour un montant de 16 451.80 € desquels seront déduits la participation des familles ; la PS ALSH que la commune percevra de la CAF est estimée à 1 953.00 €.

Les membres du conseil municipal décident d'organiser un accueil de loisirs pendant les vacances :

- de printemps du 7 au 11 avril 2025
- d'été du 7 au 25 juillet 2025
- de la Toussaint du 20 au 24 octobre 2025

et de confier sa gestion à l'IFAC.

Les tarifs de participation des familles appliqués en 2024 restent inchangés soit :

TARIF POUR LES FAMILLES HABITANT FRESSIES

Quotient Familial	Semaine d'activités par enfant
De 0 à 499	11 €
De 500 à 800	27 €
De 801 et plus	32 €
Cantine	3,65 € le repas/enfant
Garderie	Forfait de 2 € par garderie

TARIF POUR LES FAMILLES EXTERIEURES

Quotient Familial	Semaine d'activités par enfant
De 0 à 499	22 €
De 500 à 800	38 €
De 801 et plus	43 €
Cantine	4.20 € le repas/enfant
Garderie	Forfait de 3 € par garderie

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

REPAS OFFERT AUX AINES

Madame le Maire donne la parole à Madame Karine BOUGENIERE, adjointe déléguée aux fêtes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Karine BOUGENIERE, adjoint déléguée aux fêtes,

Les membres du Conseil Municipal décident d'offrir un repas aux aînés de la commune (personnes de 65 ans et plus) au restaurant Le Canotier à PAILLENCOURT le 12 octobre 2025 en collaboration avec la commune de PAILLENCOURT.

Les modalités financières, l'animation seront définies lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Résultat du vote : Unanimité

DON A LA COMMUNE

Vu le don de 40.00 € remis sous forme de chèque [données privées occultées],

Considérant que le don proposé consiste en aide pour les plus démunis de la commune

Considérant que ce don contribuera à la délivrance de bon d'aide alimentaire,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le conseil municipal accepte le don offert par [données privées occultées], et exprime sa gratitude à [données privées occultées], pour sa générosité envers la commune.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier

COMPTE RENDU DE LA DECISION DE VIREMENT DE CREDIT PRISE PAR LE MAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément à la délibération n° 85/2024 et considérant la nécessité d'ajuster le chapitre budgétaire 65 dans le cadre de l'admission de créances en non-valeur sur le budget 2024 Un virement de crédits de 3 000.00 € a été effectué comme suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Fonctionnement	Dépense	011	618	- 3 000.00 €
Fonctionnement	Dépense	65	6541	+ 3 000.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00

Le secrétaire,

Edith HORNAIN

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

Publié sur le site internet de la commune le 18 mars 2025